

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE

CADENET

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240415-2024_DELIB_38-BF



Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 38/2024

Mis en ligne le

17 AVR. 2024

Session du 11 avril 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 11 AVRIL
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence
de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 29 mars 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, RIPERT,
BASTIE, SEVE, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, MICHAUX, DEBIT,
JAUBERT

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : VEVE, LEROY, SCHOFFIT

Procurations :

M VEVE

a donné procuration à

Mme DEBIT

Mme LEROY

a donné procuration à

Mme BOISGARD

M SCHOFFIT

a donné procuration à

M MANGANARO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2024 détaillé ci-dessous et soumis à
l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du premier budget voté selon la nomenclature M57.
Le budget est voté par nature avec une présentation croisée par fonction selon les modalités
suivantes :

- En section de fonctionnement par chapitre, détaillé par article
- En section d'investissement par chapitre et par opérations budgétaires

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle réglementation liée à la mise en place de la M57, il
n'y a plus de crédits de paiements pour les dépenses imprévues au budget.

Toutefois, le Conseil peut autoriser le Maire à effectuer des virements de crédits par décision
budgétaire dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits au budget pour chacune des sections
de fonctionnement et d'investissement, selon les prescriptions réglementaires.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Voté BP 2024
011 - Charges à caractère général	1 485 130,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 314 711,00 €
014 - Atténuations de produits	191 595,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	501 663,82 €
66 - Charges financières	93 242,83 €
67 - Charges spécifiques	1 000,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	3 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 500 769,92 €
Total	6 591 112,57 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Voté BP 2024
013 - Atténuations de charges	1 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 557,07 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	336 400,00 €
73 - Impôts et taxes	1 142 978,64 €
731 - Fiscalité locale	2 411 000,00 €
74 - Dotations et participations	1 008 886,42 €
75 - Autres produits de gestion courante	428 693,52 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 193 596,92 €
Total	6 591 112,57 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 084-218400265-20240415-2024_DELIB_38-BF

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Restes à réaliser	Voté BP 2024	Total BP 2024
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	196 450,00 €	196 450,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	203 948,57 €	203 948,57 €
13 - Subventions d'investissement	414 881,00 €	1 121 470,60 €	1 536 351,60 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	911 081,56 €	911 081,56 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	1 500 769,92 €	1 500 769,92 €
1068 - Affectation du résultat	- €	162 208,44 €	162 208,44 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	500 000,00 €	500 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	220 000,00 €	220 000,00 €
Total	414 881,00 €	4 815 929,09 €	5 230 810,09 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / Opération	Restes à réaliser	Voté BP 2024	Total BP 2024
041 - Opérations patrimoniales	- €	220 000,00 €	220 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	68 557,07 €	68 557,07 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	503 430,62 €	503 430,62 €
20 - Immobilisations incorporelles	8 363,43 €	10 000,00 €	18 363,43 €
24001 - AMENAGEMENT DES SURFACES AGRICOLES	- €	55 951,00 €	55 951,00 €
24002 - AMENAGEMENT DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS	- €	351 712,00 €	351 712,00 €
27 - AMENAGEMENT SITE DU CHATEAU	643 629,06 €	578 927,00 €	1 222 556,06 €
28 - ECOLE PRIMAIRE	- €	37 013,00 €	37 013,00 €
42 - ECOLE MATERNELLE	- €	7 810,00 €	7 810,00 €
43 - ACQUISITION VEHICULES	72 591,60 €	32 400,00 €	104 991,60 €
53 - AMENAGEMENT URBAIN	- €	84 128,00 €	84 128,00 €
61 - MISE EN PLACE DE CAMERAS	- €	11 038,00 €	11 038,00 €
63 - AMENAGEMENT ILOT VIVET	- €	747 479,88 €	747 479,88 €
67 - ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS COMMUNAUX	2 280,00 €	- €	2 280,00 €
69 - GARAGE MUNICIPAL	40 600,01 €	82 000,00 €	122 600,01 €
71 - AQUISITION DE MATERIELS SERVICES TECHNIQUES	1 804,86 €	3 989,00 €	5 793,86 €
72 - ACQUISITION DE MATERIELS POLICE	1 777,60 €	1 319,00 €	3 096,60 €
73 - ACQUISITION DE MATERIELS AUTRES	3 000,00 €	27 533,00 €	30 533,00 €
76 - REAMENAGEMENT URBAIN PLACE DU TAMBOUR D'ARCOLE	203,21 €	- €	203,21 €
81 - ACQUISITION DE TERRAINS	- €	74 200,00 €	74 200,00 €
82 - RENOVATION DU PATRIMOINE	58 852,00 €	50 000,00 €	108 852,00 €
85 - AMENAGEMENTS EN VUE DE L'URBANISATION	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
87 - ACQUISITION ET AMENAGEMENT DU LOCAL EX-CAISSE D'EPARGNE	163 000,00 €	20 000,00 €	183 000,00 €
88 - PROJET OSIER	66 360,00 €	- €	66 360,00 €
99993 - BATIMENTS COMMUNAUX	47 143,63 €	83 695,52 €	130 839,15 €
99994 - VOIRIE COMMUNALE	378 565,60 €	657 696,00 €	1 036 261,60 €
99995 - FOYER RURAL	- €	23 760,00 €	23 760,00 €
Total	1 488 171,00 €	3 742 639,09 €	5 230 810,09 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

Rester
légal

ID : 084-218400265-20240415-2024_DELIB_38-BF

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (5 contre et 1 abstention),

- Adopte la section de fonctionnement du Budget Prévisionnel de la Commune par chapitre.
- Adopte la section d'investissement du Budget Prévisionnel de la Commune par opération d'équipement et chapitre hors opération d'équipement.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7.5% des crédits inscrits pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement selon les prescriptions réglementaires.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grange', is written below the name of the secretary.

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES A

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 24 + 3 procurations
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES : 27
 Pour : 21
 Contre : 5
 Abstentions : 1

Date de convocation : 21/4/2024

Présenté par Le Maire (1),
 A Cadenet, le 11/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
 A Cadenet, le 11/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

01-Jean-Marc BRABANT	
02-Valérie GAUDELET-SANHADJI	
03-Pierre LORIEDO	
04-Françoise RAOUX-JACQUEME	
05-Marc JAUBERT	
06-Valérie BOISGARD	
07-Marcello MANGANARO	
08-Nicole BOY-COURROUX	
09-Anne-Marie DE LAURENS DE LACENNE	
10-Elie JAUMARY	
11-Marc DUVAL	
12-Annie BERGE	
13-Valérie GRANGE	
14-Serge ALBERTINI	
15-Delphine LAVOREL	
16-Monique LEROY	
17-Stéphane SCHOFFIT	
18-Fabrice RIPERT	
19-Emilie BASTIE	
20-Isabelle SEVE	



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES A

21-Sabine DEBIT	
22- Samantha KHALIZOFF	
23-Simon CAUSSARIEU	
24-Florent MARTIN	
25-Martine SLAVICEK	
26-Laurent VEVE	
27-Françoise MICHAUX	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2024, et de la publication le 15/04/2024
 A Cadenet, le 15/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

